

## VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 2 février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 12 FEVRIER 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 -	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

**Excusés** : HAND Fabrice (pouvoir à Anne CONAND) – MARANDET Yannick (pouvoir à CHEVROT Vincent)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : NOUAIS Jérôme

N° 12-02-2024/09

#### AVENANT A LA CONVENTION DE CO-FINANCEMENT – POSTE MANAGER DE COMMERCE

**Rapporteur** : Béatrice SANTAIS

À la suite du départ du précédent agent au poste de manager de commerce en septembre 2023, un nouvel agent a été recruté le 30 novembre 2023, pour une prise de fonction le 8 janvier 2024.

Il convient de signer un avenant ayant pour objet d'ajuster le plan de financement et la durée du conventionnement du poste de « manager de commerce » entre la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE et les communes de MONTMELIAN, VALGELON-LA ROCHETTE et SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY.

Cet avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties et est conclu pour la durée du contrat de l'agent, avec une fin au plus tard le 7 janvier 2026, soit une durée de 24 mois au total.

**Le plan de financement de la mission de « manager de commerce » se présente ainsi :**

Dépenses annuelles		Recettes annuelles	
- Salaire et traitements	59 500 €	- Cœur de Savoie	13 750 €
- Frais de missions	500 €	- Montmélian	8 750 €
		- Valgelon-La Rochette	8 750 €
		- Saint-Pierre-d'Albigny	8 750 €
		- Banque des territoires	20 000 €
	<b>60 000 €</b>		<b>60 000 €</b>

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

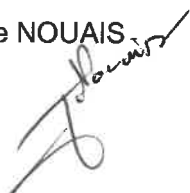
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de co-financement relative au poste de manager de commerce.

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Beatrice SANTAIS

